

## COMMUNE DE COSSE EN CHAMPAGNE

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

Date de convocation	23 mars 2017	Date d'affichage	23 mars 2017
Conseillers en exercice	11	Conseillers présents	9

L'an deux mil dix sept, le trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian HERBERT, Maire.

Étaient présents : Christian HERBERT, Roland OGER, Mickaël BAUDOUIN, Guillaume BELAIR, Jean-François GARREAU, Sébastien COIGNARD, Cécile DAVID, Sonia FOURMOND, Stéphane FOUCHER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés	Jean-Jacques LISSILLOUR, Marie-Claude MORAND
Procuration de vote	Jean-Jacques LISSILLOUR (absent excusé) donne pouvoir à Christian HERBERT par courrier du 30 mars 2017.

Sonia FOURMOND a été désignée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### 1) Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 16 février 2017, à l'unanimité.

#### 2) Réévaluation des indemnités de fonction des élus

En 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme gouvernementale dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017) ;
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

En conséquence :

- pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « **l'indice brut terminal de la fonction publique** » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1028),

#### Décision du conseil municipal

- *Considérant que les précédentes délibérations faisaient expressément référence à l'indice brut terminal 1015 ;*

- *Considérant qu'une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte des revalorisations du point d'indice de la fonction publique et pour éviter d'avoir à délibérer à nouveau en cours de mandat ;*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de viser « **l'indice brut terminal de la fonction publique** » avec pour date d'effet au 01/01/2017 conformément aux dispositions du décret n°2017-85 du 26/01/2017.*

#### 3) Budget annexe lotissement

##### a) Vote du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M HERBERT Christian, maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe lotissement, lequel peut se résumer comme suit :

LOTISSEMENT			
Fonctionnement	Prévus	Réalisés	Résultat
Dépenses	2 976,00	0,00	
Recettes	2 976,00	0,00	0,00
Investissement	Prévus	Réalisés	Résultat
Dépenses	2 976,00	0,00	
Recettes	2 976,00	0,00	0,00

*Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.*

**b) Approbation du compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M HERBERT Christian, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

*- Considérant que les opérations sont régulières*

*- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

*- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

*- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

**c) Vote du budget primitif 2017**

*Le conseil municipal,*

*Vote le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe lotissement, lequel s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 976.00 €*

*en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 976.00 €*

**4) Budget général**

**a) Vote du compte administratif 2016**

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M HERBERT Christian, maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général, lequel peut se résumer comme suit :

Commune			
Fonctionnement	Prévus	Réalisés	Résultat
Dépenses	348 841,91	250 791,69	
Recettes	348 841,91	393 016,80	142 225,11
Investissement	Prévus	Réalisés	Résultat
Dépenses	111 744,49	101 302,75	
Recettes	114 810,67	85 664,73	-15 638,02
			126 587,09

*Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.*

#### b) Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M HERBERT Christian, Maire,  
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

*- Considérant que les opérations sont régulières*

*- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

*- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

*- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

#### c) Affectation des résultats

Considérant la dissolution du budget annexe du CCAS au 31 décembre 2016 et la décision du conseil d'administration d'intégrer les résultats de ce budget annexe dans le budget principal ;

Considérant que les comptes soldés du CCAS font ressortir :

*- un déficit de 140 € pour la section de fonctionnement*

*- un excédent de 445,04 € pour la section d'investissement*

*- Vu l'excédent de l'exercice 2016 en section de fonctionnement, après intégration du déficit de fonctionnement du CCAS de 142 085,11 € ;*

*- Vu le déficit de l'exercice 2016 en section d'investissement, après intégration de l'excédent d'investissement du CCAS de 15 192,98 € ;*

*Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide :*

*- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement recettes au compte C/1068 pour la somme de 42 377,98 €*

*- d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement recettes, soit la somme de 99707,13 € au compte C/ 002 du Budget primitif de l'exercice 2017;*

*- d'affecter la totalité du déficit d'investissement en section d'investissement, soit la somme de 15 192,98 € en dépenses du Budget primitif de l'exercice 2017.*

#### d) Vote du budget primitif 2017

*Le conseil municipal,*

*Vote le budget primitif de l'exercice 2017 du budget général, lequel s'équilibre*

*En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 425 018,13 €*

*En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 56 200,08 €*

## 5) Groupement de commandes marché Voirie 2017

Fin 2016, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a proposé aux communes de participer à un groupement de commandes en vue d'assurer les travaux de voirie sur le territoire des Communes. L'objectif est de bénéficier des tarifs d'un marché groupé. La totalité des communes ont répondu favorablement.

Il convient désormais d'autoriser par délibération cet engagement au groupement de commande et de signer la convention correspondante.

### Décision du conseil municipal

- *Considérant la proposition de participation au groupement de commandes présentée par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ;*
- *Considérant les avantages financiers présentés par l'adhésion au marché de commandes pour les travaux de voirie. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer au groupement de commandes pour le marché de voirie 2017 ; autorise le Maire à signer la convention correspondante.*

## 6) Programmation des travaux de voirie 2017

L'inventaire réalisé par la commission voirie réunie le 4 mars 2017, après avis du technicien de la communauté de communes, classe les travaux de voirie à réaliser en deux rubriques :

- 1) les travaux à réaliser en priorité pour un total estimé à **4479,00€ HT (5374,80€ TTC)**
- 2) Les travaux à réaliser pouvant être différés pour un total estimé à **927,50€ HT (1113,00€ TTC)**

### Les travaux commandés en 2017:

- Elagage des voies communales et chemins ruraux pour un montant de **3163 €**
- Elagage des chemins de randonnée qui n'avait pas été réalisé depuis 3 ans pour un coût estimatif de **3700 €**.

### Demande de classement du VC 2 (route de Poillé sur Vègre) en voie d'intérêt communautaire

Par dossier du 9 novembre 2016, la commune a proposé au Président de la communauté de communes du Pays de Meslay-grez le classement de la route de Poillé sur Vègre en voie d'intérêt communautaire.

**Cette demande a reçu un avis défavorable.**

### Décision du conseil municipal

- *Considérant le constat et les conclusions présentés par la commission voirie réunie le 4 mars 2017 ;*
- *Considérant qu'en 2017 le conseil municipal a commandé l'entretien des chemins de randonnée pour un coût estimatif de 3700 € ainsi que l'élagage des voies communales pour un coût estimatif de 3163 € ;*
- *Considérant que la demande de classement de la route de Poillé sur Vègre (VC 2) en voirie d'intérêt communautaire présentée par lettre du 9 novembre 2016 a été rejetée par la communauté de communes ;*

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré :*

- *prend acte de la décision de rejet du classement du VC 2 en voie d'intérêt communautaire par la communauté de communes ;*
- *Valide la dépense pour les travaux d'élagage des voies communales pour un un coût estimatif de 3163 € ;*
- *valide la dépense pour les travaux d'entretien des chemins de randonnée pour un coût estimatif de 3700 €*
- *décide de programmer les travaux de voirie tels qu'ils sont définis par le technicien de la communauté de communes pour un coût total estimatif de 3700 € sur le CR de Saulnay (bicouche, saignée et enrobé à froid) ;*
- *décide de programmer la réalisation de 100 m<sup>2</sup> de points à temps pour les voies urbaines soit un coût estimatif de 420 € ;*

*L'engagement financier pour les travaux de voirie en 2017 s'élève à la somme estimative de 7283€*

- *charge l'employé communal des réparations (nids de poule) avec de l'enrobé à froid sur les voies suivantes : VC 114 Les Hallais, CR Crésantières, CR Bourgeries, CR La Vollerie, CR Saulnay.*

## 7) Demande de participation financière

Le chef d'établissement de l'école Saint-Michel de LOUE (72) sollicite la commune pour obtenir une aide financière au profit d'un élève demeurant Cossé en Champagne. Le montant de l'aide sollicitée est fixé à **372,50€**, il vise à financer le voyage en Grande Bretagne de JANVIER Gaétan.

### Décision du conseil municipal

- *considérant le caractère facultatif de l'aide financière susceptible d'être accordée ;*  
- *considérant qu'en cas de versement d'une aide financière au collège St-Michel de LOUE, le principe d'égalité imposerait à la commune d'accorder des aides aux autres établissements qui en feraient la demande ;*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas accorder d'aide financière au Collège St-Michel de LOUE.*

## 8) Permanences du bureau de vote élections présidentielles et législatives 2017

### a) Élections présidentielles

Les élections pour la présidence de la République seront organisées les 23 avril et 7 mai 2017, les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à **19h00**.

Durée permanence 2h45	Élections présidentielles	
	23 avril 2017	7 mai 2017
De 08h00 à 10h45	Baudouin Mickaël Garreau Jean-François Foucher Stéphane	Baudouin Mickaël Garreau Jean-François Foucher Stéphane
De 10h45 à 13h30	Oger Roland Belair Guillaume Coignard Sébastien	Oger Roland Belair Guillaume Morand Marie-Claude
De 13h30 à 16h15	Lissillour Jean-Jacques Monceaux Marie-Rose Fourmond Sonia	Lissillour Jean-Jacques Monceaux Marie-Rose Fourmond Sonia
De 16h15 à 19h00	Herbert Christian Herbert Cathy David Cécile	Herbert Christian Herbert Cathy David Cécile
Dépouillement du scrutin	Herbert Christian – David Cécile Boutier Didier -	Herbert Christian – David Cécile Boutier Didier -

### b) Élections législatives

Les élections pour le renouvellement des députés seront organisées les 11 et 18 juin 2017, les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à **18h00**.

Durée permanence 2h30	Élections législatives	
	11 juin 2017	18 juin 2017
De 08h00 à 10h30	Baudouin Mickaël Garreau Jean-François Foucher Stéphane	Baudouin Mickaël Garreau Jean-François Foucher Stéphane
De 10h30 à 13h00	Oger Roland Belair Guillaume Coignard Sébastien	Oger Roland Belair Guillaume Coignard Sébastien
De 13h00 à 15h30	Lissillour Jean-Jacques Monceaux Marie-Rose Fourmond Sonia	Lissillour Jean-Jacques Monceaux Marie-Rose Fourmond Sonia
De 15h30 à 18h00	Herbert Christian Herbert Cathy David Cécile	Herbert Christian Herbert Cathy David Cécile
Dépouillement du scrutin	Herbert Christian – David Cécile Boutier Didier -	Herbert Christian – David Cécile Boutier Didier -

## 9) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.